

L'ÉGLISE A TANT BESOIN DE VOUS !



SOUTENEZ LA MISSION DE L'ÉGLISE



EN 2018,
JE DONNE !

Dans la mesure du possible, nous préférons le prélèvement automatique qui permet d'anticiper nos ressources : les prêtres et les laïcs salariés sont rémunérés chaque mois.

JE SOUTIENS LE DIOCÈSE PAR UN DON RÉGULIER

et je remplis le mandat de prélèvement automatique au dos.

JE FAIS UN DON PAR CHÈQUE :

40 € 100 € 250 €

autre : €
à l'ordre de l'Association diocésaine de Limoges.

JE PEUX FAIRE UN DON EN LIGNE :

sur www.diocese-limoges.fr (rubrique *Denier de l'Église*)

Merci de renvoyer votre don accompagné de ce bulletin à l'aide de l'enveloppe retour jointe (déjà adressée au diocèse de Limoges). Vous pouvez aussi le remettre à votre paroisse.

DE LA PART DE :

Mme M.

Nom Prénom

Adresse

Code postal Ville

Paroisse

E-mail

Année de naissance

Chers amis,

Avec son lot de conflits, de crises et de violence, le monde dans lequel nous vivons nous inquiète. Pourtant en Jésus-Christ, nous avons cette invincible Espérance, qui nous conduit à vivre en ce monde avec confiance et avec un désir toujours renouvelé d'y être artisans de Paix. Notre avenir n'est pas sombre : « *si Dieu est avec nous, qui sera contre nous ?* » (Rm 8, 31). Le regard des jeunes présents sur la nouvelle affiche du Denier de l'Église exprime bien cette confiance en l'avenir.

Nous pouvons tous mettre en œuvre cette Espérance par nos engagements et nos choix. Par votre don au Denier, vous permettez à l'Église catholique d'accomplir sa mission et de transmettre à nos contemporains son message d'Espérance.

L'Église a besoin de vous comme vous avez besoin de l'Église ! Je vous remercie de votre générosité, vous assure de ma prière et vous bénis.

+ P. A. Bozo

Mgr Pierre-Antoine Bozo
Évêque de Limoges

POUR QUI DONNE-T-ON AU DENIER ?

Les **117** prêtres et laïcs salariés du diocèse, accompagnés de nombreux bénévoles, s'engagent au quotidien pour partager à tous la Bonne Nouvelle. Concrètement, le Denier permet de rémunérer :



46

prêtres en activité
dans les paroisses



32

salariés laïcs
correspondant à 22
équivalent temps plein



7

religieuses
et religieux



2

séminaristes
qui se préparent et
prendront demain la relève

30

prêtres aînés
à la retraite

COMMENT DONNER ?



PAR PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE
pour répartir votre soutien dans l'année,
en renvoyant le bulletin avec l'enveloppe
ci-jointe.



EN LIGNE

sur www.diocese-limoges.fr (rubrique
Denier de l'Église) pour donner par carte
bancaire de façon simple, rapide
et sécurisée.



PAR CHÈQUE

à l'ordre de l'Association diocésaine
de Limoges, en renvoyant le bulletin avec
l'enveloppe ci-jointe.

REPÈRES CHIFFRÉS

40 €

permettent de couvrir
un jour de traitement
d'un prêtre.

100 €

permettent de financer
une journée de formation
d'un séminariste.

250 €

permettent de financer
un mois de complément
de pension d'un prêtre aîné.

VOTRE DON AU DENIER, DÉDUCTIBLE DES IMPÔTS

Si vous êtes imposable, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. **Même en cas de prélèvement à la source, vos dons de 2018 seront déductibles de vos impôts.** Par exemple :

un don de
100 €

vous
coûtera
34 €

Réduction
fiscale de
66 %

« Qu'on ne nous vole pas l'espérance, parce que cette force est une grâce, un don de Dieu qui nous porte en avant, en regardant le ciel. » *Pape François*

Conformément à la loi du 6.01.78 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous conservez un droit d'accès et de rectification sur notre fichier. Le diocèse s'engage à ne pas céder, à des fins commerciales, toute information vous concernant.